



40, rue Émile Zola

56 700 HENNEBONT

Tél : 02.97.85.19.40

Mèl : [ce.0560214d@ac-rennes.fr](mailto:ce.0560214d@ac-rennes.fr)

Site Web :

[www.collegelangevinhennebont.fr](http://www.collegelangevinhennebont.fr)

# COLLEGE PAUL LANGEVIN



**500 ÉLÈVES - 21 CLASSES - 60 PERSONNELS**

# L'ÉQUIPE PEDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE

## 1. L'ÉQUIPE DE DIRECTION

### Le Principal : ☞ Monsieur HEUREUX

Le Principal est responsable de la sécurité des biens et des personnes, de l'organisation pédagogique du collège, de la mise en œuvre du projet d'établissement, de la gestion des ressources humaines et financières.

### Le Principal-Adjoint : ☞ Monsieur DARNAUDERY

Le(la) Principal(e)-Adjoint(e) seconde le Principal dans ses missions et plus particulièrement dans l'organisation de la vie pédagogique de l'établissement (emplois du temps, examens, communication interne et externe)

### La Secrétaire de direction : ☞ Madame FAVALIER

La secrétaire accueille les parents et les élèves, gère les inscriptions ainsi que toutes les questions administratives.

### La Conseillère Principale d'Éducation (CPE) : ☞ Madame FERREIRA

La CPE veille à l'assiduité des élèves, assure leur suivi individualisé en collaboration avec l'équipe pédagogique et les familles, organise le travail des assistants d'éducation (AED). Elle favorise un climat scolaire et des activités propices au développement de l'estime de soi, de l'autonomie et du sens des responsabilités.

### L'Adjointe-Directrice de SEGPA : ☞ Madame BÉJOT

Elle coordonne la Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté) et assure le suivi individualisé des élèves (4 classes de 16 élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>).

### L'Adjointe-Gestionnaire : ☞ Madame DUPONT

La gestionnaire a en charge le suivi du budget de l'établissement, la logistique et organise le travail des Agents Techniques Territoriaux, personnels du Conseil Départemental. Elle gère tout ce qui concerne la demi-pension ainsi que les bourses nationales.

## **2. PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'ORIENTATION ET D'ÉDUCATION**

### **Les Professeurs :**

Chaque professeur enseigne une discipline : Français, Latin, Histoire-Géographie/Éducation Morale et Civique, Anglais, Espagnol, Mathématiques, Physique-Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), Technologie, Éducation Musicale, Arts-Plastiques, Éducation Physique et Sportive (EPS).

L'équipe de Segpa est composée de 3 Professeurs des Ecoles Spécialisés ainsi que 2 Professeurs de Lycée Professionnel pour les ateliers en 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> (Habitat et Hygiène-Alimentation-Services)

### **La Psychologue éducation nationale conseillère en orientation (PsyEN-EDCO)**

Elle participe à la mise en œuvre du Parcours Avenir et assure un suivi individualisé des élèves en particulier en classe de 3<sup>ème</sup>.

### **La Professeure Documentaliste : ☞ Madame LUST**

La documentaliste est responsable du *Centre de Documentation et d'Information (CDI)* dans lequel on trouve des romans, des Bandes-Dessinées, des mangas, des revues, des dictionnaires et divers documents utiles au travail des élèves. Le CDI est également équipé d'ordinateurs. Comme dans une médiathèque, les élèves peuvent emprunter des livres.



## **Les Assistants d'Education (AED) :**

Sous la responsabilité de Mme la CPE, les 6 AED veillent à la sécurité des élèves. Un AED de bureau est chargé de contrôler les absences et les retards des élèves. Les AED prennent en charge les élèves en étude et surveillent la cour de récréation et le restaurant scolaire. Ils sont chargés d'écouter, de conseiller et d'aider les élèves ainsi que d'animer la Vie scolaire (ateliers pendant la pause méridienne, aide aux devoirs). Ils sont présents aux entrées et sorties de l'établissement.

## **3. LOGISTIQUE**

Sous la responsabilité de Mme la gestionnaire, les six Agents Techniques Territoriaux du Conseil Départemental assurent l'entretien quotidien des locaux et équipements du collège ainsi que la préparation et le service des repas le midi (en lien avec les agents du lycée Zola).

## **4. PERSONNELS DE SANTE ET DU SERVICE SOCIAL**

**Le Médecin Scolaire :** ☞ **Docteur BARRANCO**

**L'Infirmière :** ☞ **Madame le GOFF**

Le médecin scolaire et l'infirmière interviennent au collège pour le suivi médical des élèves. Mme l'infirmière assure une permanence deux jours par semaine et un mercredi matin (une semaine sur deux) et peut recevoir les élèves à leur demande ou à celle de leurs parents et de l'équipe éducative.

**L'Assistante Sociale (AS) :** ☞ **Madame LE BOUËDEC**

Présente au collège deux jours et demi par semaine, l'AS est disponible pour écouter les élèves, dialoguer avec eux et rechercher la meilleure solution possible à leurs problèmes personnels. Elle assure le contact avec les familles. L'assistante sociale accompagne également les parents dans leurs démarches pour obtenir une aide financière du Fonds Social Collégien (pour le paiement de la demi-pension notamment).

# LE FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE

## Les horaires

Le collège est ouvert pour les élèves à partir de 7h45 : l'accès à l'établissement ne peut se faire que par le portillon d'entrée dans la cour de récréation. Les cours ont lieu **de 8h25 à 16h ou 17h** en fonction de l'emploi du temps des classes. La durée de la pause méridienne est de 1h25, soit de 11h25 à 12h50, soit de 12h20 à 13h45.

## Les récréations

Elles ont lieu de 10h15 à 10h30 le matin et de 14h52 à 15h05 l'après-midi. Elles se déroulent dans deux cours séparées, l'une pour les 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>, l'autre pour les 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>.

## Le Professeur Principal

En lien avec les membres de l'équipe pédagogique, la Direction, la CPE et les familles, il assure le suivi scolaire des élèves de la classe dont il est responsable.

## Les délégués de classe

Les délégués sont élus par leurs camarades (deux titulaires et deux suppléants par classe) : leur rôle principal consiste à représenter les élèves, notamment aux conseils de classe. Le conseil des délégués est réuni chaque trimestre sous la présidence de la Direction et de Mme la CPE. Une formation est dispensée aux délégués par la CPE pour leur permettre d'assurer leur rôle dans les meilleures conditions.

## Le conseil de classe

Composé des professeurs de la classe et des délégués des parents et des élèves, il se réunit sous la présidence du Principal, de la Principale-Adjointe, de la Directrice de Segpa ou de la CPE pour faire le bilan de l'ambiance de classe et des résultats individuels des élèves. Les parents reçoivent par courrier électronique le bulletin trimestriel contenant les notes, les compétences et les appréciations des professeurs ainsi que le bulletin de classe.

## Le Conseil d'Administration

Il se compose de représentants des personnels du collège, des parents d'élèves, d'élèves et d'élus de la municipalité et de la collectivité territoriale. Le Chef d'établissement en est le président. Il se réunit quatre fois par an pour organiser la vie du collège, fixer les modalités pédagogiques, éducatives et budgétaires de l'établissement.

## L'association de parents d'élèves

Elle permet une coopération entre les familles, la direction et les professeurs notamment par la participation au Conseil d'Administration et aux conseils de classe.

## Service en ligne : Site WEB, TOUTATICE et PRONOTE

Informations sur la vie de l'établissement, relevé de notes, suivi des absences, cahier de textes complété par les enseignants, emploi du temps de la classe mis à jour au fur et à mesure des absences de professeurs et/ou des changements de cours, ouvrages disponibles au CDI ... Une note d'information est transmise aux familles à la rentrée pour préciser les modalités et codes d'accès ainsi que la date d'ouverture du service.

# DISPOSITIFS et PROJETS PÉDAGOGIQUES

## 2 Langues Vivantes Etrangères et le breton enseignés au collège Langevin :

- **LV1 Anglais** : 4h en 6<sup>ème</sup> puis 3h en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
- **LV2 Espagnol** : 2h30 en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
- **Bilangue Anglais-Espagnol** : 4h d'anglais et 2h d'espagnol en 6<sup>ème</sup> puis 3h d'anglais et 2h30 d'espagnol en 5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup>/ et 3<sup>ème</sup>
- **Bilingue breton** : 3h d'anglais - 3h de breton et les 3h d'histoire-géographie sont enseignés en breton. En 5<sup>ème</sup>, démarrage de la LV2 espagnol 3h
- **Option labellisée LCE Espagnol** : approfondissement en espagnol au cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>) – langue et culture hispaniques

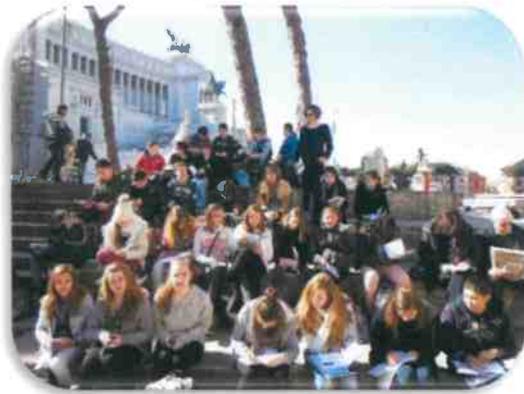
*La Garde Royale à Windsor*



## Les options et sections sportives du collège :

- **Option LCA (Langues et cultures de l'Antiquité) : LATIN** 1h/semaine en 5<sup>ème</sup> puis 2h/semaine en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>
- **Option LCE (Langues et Cultures Européennes) : ESPAGNOL** 1h en 5<sup>ème</sup> puis 1h en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Accès possible (si souhaité) au lycée Colbert pour section binationale (préparation au baccalauréat Bachibac, franco-espagnol).
- **Orchestre** : 2h30/semaine en partenariat avec l'École de musique d'Hennebont : mardi 13h-14h et jeudi 16h- 17h30
- **Section Sportive KAYAK** : 3h/semaine de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, mardi et jeudi de 16h30 à 18h. L'encadrement est assuré par le club de Kayak de Lochrist sur le site du Parc d'Eau Vive (mardi et vendredi – confirmés ; jeudi - débutants) – Déplacements assurés par le club.

*ROME (Latinistes)*



*SECTION SPORTIVE KAYAK A L'ENTRAINEMENT*

*REPRESENTATION AU TRIO*



*CLASSE ORCHESTRE*





**À partir de la rentrée 2024** : Organisation des cours de mathématiques et de français en groupes de besoins flexibles, avec des effectifs réduits d'élèves les plus fragiles. Cette organisation concernera les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> dans un premier temps.

**« Devoirs Faits »** : en fonction de l'emploi du temps ainsi que dans la journée sur les heures libres, encadrement assuré par les Assistants d'Éducation et des Service Civique et/ou des enseignants. Les élèves bénéficient également d'un espace de travail équipé d'ordinateurs en autonomie (« Espace Elèves »).

**Le Projet d'Orientation** : en lien avec le Centre d'Information et d'Orientation de Lorient :

- Parcours Avenir de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>
- Visite du lycée de secteur Victor Hugo, en classe de 4<sup>ème</sup>
- Forum des formations Post 3<sup>ème</sup> au Palais des congrès de Lorient
- Découverte de la voie technologique (visite des lycées de Lorient STL, STS, STI2D)
- Mini-stages en lycée en 3<sup>ème</sup> en fonction du projet d'orientation
- Rendez-vous personnalisés avec la PSY EN conseillère en orientation

**Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)** :

Il s'agit d'un programme d'activités et de prévention dans les domaines de la santé et de la citoyenneté décliné sur les quatre années de collège : formation des délégués, prévention des risques liés à Internet, hygiène alimentaire, intervention d'une sage-femme en 4<sup>ème</sup>, prévention des conduites à risques, éducation au développement durable, prévention du harcèlement scolaire.

**Le Conseil école-collège** :

Co-animé par l'Inspectrice de la circonscription d'Hennebont et le Principal, le conseil école-collège permet de travailler les programmations pédagogiques du cycle 3 et d'harmoniser les pratiques (accompagnement, évaluation) entre les professeurs des écoles (CM1-CM2) et les professeurs de 6<sup>ème</sup>.

Chacune des classes de 6<sup>ème</sup> est « jumelée » avec une école sur un projet pédagogique partagé (Lettres, Mathématiques ou anglais).

Les classes de 6<sup>ème</sup> sont constituées avec les professeurs de CM2 lors du conseil école-collège de fin d'année scolaire.

# LA SEGPA

**Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (4 classes de 16 élèves)**

## **Le parcours scolaire**

Les élèves suivent les mêmes programmes d'enseignement que leurs camarades de section générale mais avec des adaptations et des aménagements.

Les enseignements généraux sont assurés par des professeurs des écoles et de collège. En classe de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, les élèves découvrent et expérimentent concrètement des activités professionnelles au sein de plateaux techniques. Au sein de leur scolarité et en fonction de leurs parcours individualisés, les élèves de Segpa pourront bénéficier d'inclusions en classe d'enseignement général (circulaire n°2015-176 du 28/10/2015).

## **Stages en entreprise**

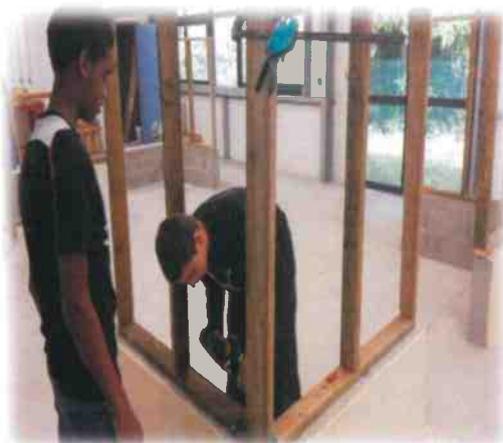
A partir de la 4<sup>ème</sup>, les périodes de stage en entreprise (10 semaines) permettent aux élèves de mettre en lien les compétences acquises dans le milieu scolaire avec les langages techniques et les pratiques du monde professionnel.

## **Orientation**

A l'issue de leur scolarité, les élèves de Segpa s'orientent vers une formation qualifiante pour préparer un CAP, soit par la voie de l'apprentissage, soit par la voie scolaire au Lycée Professionnel avec la possibilité par la suite de passer un BAC PRO en 2ans.

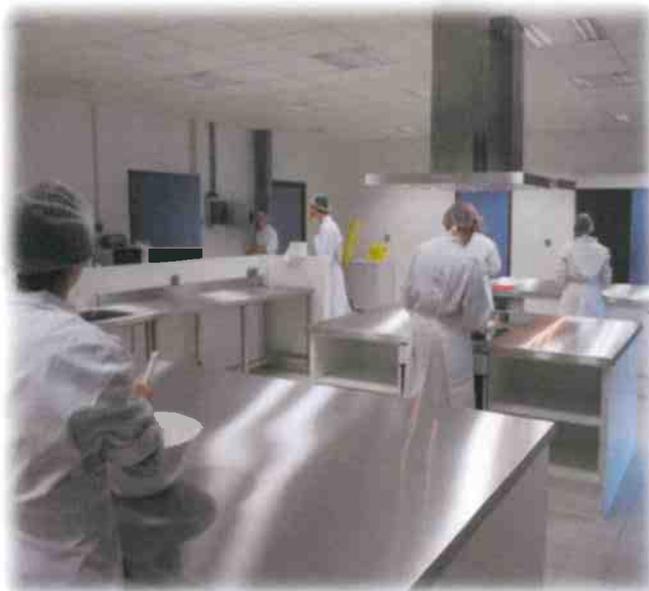
## **Objectif Pédagogique**

L'obtention du CFG et du DNB en série Professionnelle en fin de 3<sup>ème</sup>.



## Les Plateaux Techniques

<b>Le champ professionnel HABITAT Construction, aménagement, finition</b>	<b>Le champ professionnel HAS Hygiène Alimentation Services</b>
<p>En situation réelle d'atelier, les élèves expérimentent les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• De la construction</li><li>• De l'aménagement et de la finition</li><li>• Des équipements techniques des bâtiments d'habitation ou industriels</li><li>• De l'aménagement des accès et de la voirie</li></ul> <p>Ils sont familiarisés avec les problématiques du Développement Durable.</p>	<p>Les élèves sont mis en situation pratique dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• De la propreté du linge et des locaux</li><li>• Des métiers de bouche</li><li>• De l'hôtellerie – restauration</li><li>• Des services à la personne, aux entreprises et aux collectivités</li></ul> <p>Ils sont sensibilisés aux protocoles d'hygiène et de sécurité alimentaire dans le milieu familial ou collectif.</p>



## 2 DISPOSITIFS U.L.I.S

**Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (12 élèves par classes)**

### Les élèves scolarisés en ULIS

**Les élèves scolarisés en dispositif ULIS du collège Paul Langevin présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages ainsi que des troubles envahissants du développement (dont l'autisme).**

Ce sont les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui décident de l'orientation d'un élève vers un dispositif ULIS. Ce dispositif lui offre alors la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à ses potentialités et besoins ainsi que d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque ses acquis sont très réduits.

**Les ULIS sont des dispositifs permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS).**

### Mise en œuvre du PPS

L'enseignante coordonnatrice, Mme AUDOIN chargée de l'ULIS **fait partie de l'équipe pédagogique** de l'établissement scolaire et **organise le travail** des élèves



en situation de handicap dont elle a la responsabilité en fonction des indications des projets personnalisés de scolarisation, **en lien avec l'enseignant référent et avec les enseignants des classes du collège.** Pour ces élèves bénéficiant d'un dispositif ULIS et plus encore que pour les autres élèves, **la réussite des phases d'orientation** doit donner lieu à une préparation spécifique, dans le cadre du **parcours avenir**. Un bilan en est fait chaque année, lors d'une équipe de suivi de la scolarisation (ESS).

# OBJECTIF PÉDAGOGIQUE DU COLLÈGE

L'obtention du Diplôme National du Brevet (DNB) attestant la maîtrise des 5 grandes compétences du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

1. Les langages pour penser et communiquer
2. Les méthodes et outils pour apprendre
3. La formation de la personne et du citoyen
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques
5. La représentation du monde et de l'activité humaine

## LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.



# LA RÉFORME DU COLLÈGE

## ENTRÉE EN VIGUEUR DEPUIS LA RENTRÉE 2016

Les cycles triennaux :

- Cycle 1 : apprentissages premiers – école maternelle
- Cycle 2 : apprentissages fondamentaux - CP-CE1-CE2
- Cycle 3 : consolidation – CM1-CM2-6<sup>ème</sup>
- Cycle 4 : approfondissements – 5<sup>ème</sup>-4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup>

Les programmes sont définis par rapport au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le socle est le « programme des programmes ».

**L'Accompagnement Personnalisé (AP)** : Accompagnement, remédiation, approfondissement, autonomie.

Il s'agit d'aider chaque élève à « ne plus avoir besoin d'aide » en prenant en compte ses acquis et son potentiel (méthodologie, compétences transversales).

### **Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)**

5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>, cycle 4

Les EPI se fondent sur des démarches de projets interdisciplinaires conduisant à des réalisations concrètes individuelles ou collectives.

Les EPI s'appuient sur les disciplines et aident à donner du sens aux apprentissages au moyen d'une pédagogie de projet. Ils contribuent à la mise en œuvre des parcours des élèves (Parcours Citoyen, Parcours Santé, Parcours Avenir, Parcours Éducation artistique, culturelle et sportive).

# EN 3<sup>e</sup>, UN BREVET ÉQUILIBRÉ ET CLARIFIÉ

À la fin de son année de 3<sup>e</sup>, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant : **le diplôme national du brevet.**

Cette année, le brevet est **renforcé**.  
Les **5 épreuves** qui ont lieu à la fin du mois de juin **comptent autant** que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

## L'ÉVALUATION DU SOCLE 400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE	→	10 points
MAÎTRISE FRAGILE	→	25 points
MAÎTRISE SATISFAISANTE	→	40 points
TRES BONNE MAÎTRISE	→	50 points

**EN OPTION** Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires.**

## LES ÉPREUVES FINALES 400 POINTS



**ÉPREUVE 2**  
**MATHÉMATIQUES**  
Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.  
**2 h** | écrit | **100 POINTS**

**ÉPREUVE 4**  
**SCIENCES**  
Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).  
**1 h** | écrit | **50 POINTS**

**ÉPREUVE 1**  
**FRANÇAIS**  
Explication d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.  
**3 h** | écrit | **100 POINTS**

**ÉPREUVE 3**  
**HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE**  
Analyse de documents et de cartes...  
**2 h** | écrit | **50 POINTS**

**ÉPREUVE 5**  
**ORAL**  
Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.  
**15 min.** | oral individuel | **100 POINTS**  
ou  
**25 min.** | oral collectif | **100 POINTS**



# SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉLÈVES

- Rencontre parents / professeur principal 15 jours après la rentrée en 6<sup>ème</sup>
- Rencontre individuelle parents / professeurs à la Toussaint pour tous les niveaux
- Rencontre individuelle parents / professeur principal tout au long de l'année en fonction des besoins de l'élève
- 2 brevets blancs en 3<sup>ème</sup> et 1 oral blanc
- Période de révisions Brevet précédant les épreuves écrites

Mise en place de PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) lorsque les compétences du socle ne sont pas acquises.

## L'ASSOCIATION SPORTIVE

En plus de l'horaire habituel d'Education Physique et Sportive (EPS), les élèves ont la possibilité de pratiquer des activités (Badminton, Handball, Tennis de Table, Foot en salle, cross, athlétisme, Fitness...) dans le cadre de l'Association Sportive du collège et de l'UNSS (adhésion annuelle : 18 €uros)

**Le midi de 13h à 14h et/ou le mercredi après-midi de 13h à 15h**



## LE FSE

**Le Foyer Socio-éducatif (association loi 1901) :**

La cotisation annuelle est de 10,00 € pour un enfant, 15,00 € pour 2 et 20,00 € pour 3 et plus.

L'adhésion au FSE permet de financer les différentes animations sportives ou non-sportives proposées aux élèves adhérents tout au long de l'année scolaire notamment lors de la pause méridienne (foot, basket, tennis de table, guitare, chants et musique, distribution de petits pains...).

Lorsqu'une action est mise en place par un professeur ou par des élèves pour financer un voyage ou une sortie, le FSE participe pour chaque élève adhérent à l'association.

# LA RESTAURATION AU COLLÈGE

Il est possible de déjeuner au self en adoptant le forfait 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ou le forfait 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi). Le choix sera effectué par les familles à la rentrée des classes en fonction de l'emploi du temps. Le choix d'un forfait engage la famille pour un trimestre – 1 facture / trimestre.

Il s'agit d'un self-service, les repas sont élaborés sur place par les cuisiniers du lycée Emile Zola. Le repas est composé d'une entrée au choix, d'un plat du jour, d'un laitage et d'un dessert.

Chaque élève dispose d'une carte de self (la 1<sup>ère</sup> carte est gratuite, le renouvellement coûte 9€).

## Tarifs restauration 2023/2024

	DP4			Prélèvement	DP5			Prélèvement
	Nbre de jours	Tarif	Total		Nbre de jours	Tarif	Total	
<b>Trimestre 1</b> <b>Septembre- décembre</b> <b>2023</b>	56	2,95 €	<b>165,20 €</b>	55,00 €	70	2,95 €	<b>206,50 €</b>	63,00 €
<b>Trimestre 2</b> <b>Janvier - mars 2024</b>	40	3,10 €	<b>124,00 €</b>	45,00 €	50	3,10 €	<b>155,00 €</b>	52,00 €
<b>Trimestre 3</b> <b>Avril - juillet 2024</b>	44	3,10 €	<b>136,40 €</b>	46,00 €	55	3,10 €	<b>170,30 €</b>	54,00 €
<b>Total année</b>			<b>425,60 €</b>				<b>531.80 €</b>	

Plusieurs modes de règlement sont possibles (*les documents explicatifs seront distribués à la rentrée*):

- Espèces
- Chèques
- Virement bancaire
- Par prélèvement automatique selon un calendrier fourni en début d'année
- Par carte bancaire sur internet (service de télépaiement par le portail Toutatice)

## LES AIDES FINANCIÈRES

Différentes aides peuvent être attribuées aux familles :

**Les bourses nationales de collège** sont attribuées en fonction des revenus - le dossier sera remis aux familles à la rentrée scolaire.

**Rest'O Collège 56** est une aide financière à destination des collégiens demi-pensionnaires – le dossier sera également remis aux familles à la rentrée scolaire.

**Le Fonds Social Collégien** – il s'agit d'une aide ponctuelle qui peut être accordée par le collège aux familles pour les frais de demi-pension. Le dossier est à retirer auprès de Mme Dupont, gestionnaire.

# LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves domiciliés sur le secteur géographique du collège Paul Langevin bénéficient des circuits de IZILO Mobilités de Lorient Agglomération.

Toutes les informations sur [www.izilo.bzh](http://www.izilo.bzh)



- 1 JE MONTE
- 2 JE VALIDE



## Où acheter mon titre ? Informations/Réclamations

### Maison des mobilités

Galerie l'Orientis  
Cours de Chazelles  
56100 Lorient

Arrêt « gare d'échanges »

Tél. : 02 97 21 28 29  
du lundi au vendredi : 9h00-12h30 & 13h30-18h30

Email : [contact@izilo.bzh](mailto:contact@izilo.bzh)

### Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 8h00-18h30  
Samedi : 8h30-12h30 & 13h30-18h00



# À LANGEVIN: On s'y sent Bien

## L'Équipe

### "Bien dans ses Baskets"



1

But: BIEN ETRE AU COLLEGE

**B**ienvveillance  
**I**ntelligence  
**E**galité  
**N**écessité



**E**coute  
**T**ravail  
**R**emédiation  
**E**motions.

2

Comment?

**E**coute  
**A**ide  
**C**onfiance  
**S**olution



3

Outils:



Une équipe de professionnels à l'écoute des élèves

Méthode de préoccupation Partagée

Une équipe d'élèves Ambassadeurs

4

Quand mobiliser le dispositif?

Moquerie,  
Isolement,  
Rumeur,  
Insultes,  
...



Collège Paul LANGEVIN

40 Rue Emile ZOLA

56700 HENNEBONT



**pHARe** Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Le **programme** de lutte contre le **harcèlement** à l'école, pHARe, est un plan global de **prévention** et de traitement des situations de harcèlement. Mis en place depuis 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il est étendu aux **lycées** depuis la **rentrée** 2023. 100 % des écoles et **établissements** mettent en **œuvre** ce programme.

**pHARe** repose sur la mobilisation des équipes éducatives et des élèves :

- une "**équipe ressource**" (5 par collège, 5 par **circonscription** du premier degré) est chargée de **mettre** en œuvre le protocole de prise en **charge** des situations de **harcèlement** dans chaque circonscription du 1er degré et dans chaque **établissement** du 2d degré, dans toutes les **académies**. Elle suit à cette fin une formation **académique** de huit journées sur deux ans, consacrée aux situations de harcèlement et de **cyberharcèlement** et notamment des faits **d'intimidation** et à leur prise en **charge** et au repérage et à la prise en charge (*Equipe bien dans ses baskets au collège Paul LANGEVIN*)
- une "**équipe programme**" organise, dans chaque école, **collège** ou lycée, 10 heures d'**apprentissage** **annuelles** dont bénéficient tous les **élèves** du CP à la terminale, sur la prévention du **harcèlement** et le **développement** des compétences psychosociales ;
- **des élèves ambassadeurs** de la lutte contre le harcèlement sont formés dans le 2d degré. **PHARe** prévoit en outre la participation des **élèves** à trois temps forts de prévention au cours de l'année scolaire et l'**organisation** d'ateliers de sensibilisation à l'attention des familles.

Au cœur du programme pHARe, une **plateforme digitale** dédiée à la lutte contre le harcèlement regroupe :

- tous les contenus éducatifs destinés aux ambassadeurs collégiens, aux élèves du CP à la 3e et aux adultes (parents, **personnels**)
- les outils de suivi pour les chefs **d'établissement**, directeurs d'école, IEN et superviseurs académiques

**86 %** des collèges et **60 %** des écoles étaient inscrits dans le programme pHARe, six mois après l'annonce de sa généralisation.

Actuellement 100% des établissements **doivent** être engagés

**Si tu es témoin  
ou victime de harcèlement,  
il y a toujours une personne  
de confiance pour en parler  
dans ton établissement.**

**NON AU HARCELEMENT**  
[WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUVERNEMENT.FR](http://WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUVERNEMENT.FR)

Plateforme nationale  
pour les victimes  
de harcèlement :  
Service et appel gratuits

